

## **Motion 2280**

### **pour la sauvegarde du stand de tir cantonal à Bernex**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la population de la commune de Bernex est appelée à doubler d’ici à 2030 ;
- la volonté de faire de Bernex un pôle régional ;
- que le plan directeur cantonal 2030 prévoit le déplacement des activités du stand de tir et des locaux de la protection civile ;
- que le stand de tir cantonal, sis sur la commune de Bernex, risque de fermer entre 2018 et 2020 ;
- que 5000 tireurs se retrouveraient sans lieu de tir ;
- que l’absence de lieu de tir exclurait les tireurs genevois des compétitions nationales et internationales ;
- que la pratique du tir sportif favorise l’utilisation responsable des armes à feu ;
- que la Commission de la politique de sécurité du Conseil national s’est prononcée pour le maintien des tirs obligatoires ;
- l’importance des tirs obligatoires dans un contexte de diminution des jours de service ;
- que la politique suisse de la sécurité se fonde sur notre armée de milice et le droit de garder l’arme d’ordonnance à domicile,

invite le Conseil d’Etat

- à présenter une solution de remplacement au stand de tir cantonal de Bernex, en tant que centre cantonal de tir, doté d’installations adaptées à la pratique actuelle du sportif et militaire et de dimensions suffisantes pour accueillir des compétitions de niveau cantonal, voire national ;
- à réaliser et mettre en exploitation la solution retenue avant la fermeture du stand de tir cantonal de Bernex, si un autre emplacement est retenu, pour permettre une pratique sans interruption du tir sportif et militaire ;

- à définir la répartition du financement de ce centre cantonal de tir avec toutes les parties prenantes, en particulier les communes dans le cadre de leurs obligations légales liées à la mise à disposition des lignes de tir pour les tirs militaires.